

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

---

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL333

présenté par  
Mme Mazetier, rapporteure

-----

### ARTICLE 7

A l'alinéa 18, après le mot : "éloignement", supprimer les mots : "prononcée ou imminente".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à simplifier la rédaction concernant ce cas de placement en procédure accélérée. Le terme "imminente", en particulier, n'a pas de contenu précis. Dans ces conditions, il est préférable de mentionner une mesure d'éloignement, sans qualificatif.